

# Déjà 9 meurtres de femmes depuis

# LE DÉBUT DE L'ANNÉE

▶ Ces féminicides représentent près de 25 pour cent du total de l'année 2017

▶ Le chiffre de meurtres de femmes pour ce qu'elles sont est de neuf depuis le début de l'année, soit après seulement deux mois en 2018. Un résultat qui représente déjà près de 25 pour cent du total de l'année 2017 selon les calculs de l'association Vie féminine qui gère le blog Stop Féminicide.

Une moyenne d'un meurtre de femme par semaine qui inquiète les associations actives dans le domaine de l'égalité entre les femmes et les hommes. C'est notamment le cas de Synergie Wallonie pour l'égalité entre femmes et les hommes, comme l'explique Nathalie Collignon : "Ces chiffres m'inspirent principalement de l'inquiétude. On constate comme pour les viols une augmentation constante au fil des années. Honnêtement, cela fait peur et prouve qu'il y a un vrai débat de société à avoir là-dessus."

**LES RÉSULTATS** restent cependant des estimations qui ne sont pas scientifiques. Le relevé se base uniquement sur les articles de presse qui relaient les féminicides. "On ne peut dès lors pas connaître le chiffre réel. Mais ça permet de s'apercevoir du phénomène et d'au moins pouvoir s'appuyer sur quelque chose. On ne peut pas le nier avec un tel taux, il n'y a pas d'exagération comme certains pourraient éventuellement l'imaginer. Il y en a eu 39 recensés l'an dernier, c'est énorme. Il ne faut pas sous-estimer les féminicides", raconte Nathalie Collignon.

Il n'existe pour le moment aucune statistique officielle concernant les meurtres selon le genre dans notre pays. Il s'agit d'un problème pour les associations afin de faire définitivement prendre conscience de la problématique à la population. "Chez nous, cela n'existe pas encore. Pourtant nos gouvernements se sont engagés à collecter et fournir des données, en ratifiant la Convention d'Istanbul qui vise à prévenir et lutter contre toutes les formes de violence à l'égard des femmes et contre la violence domestique. Cela permettrait de mettre des chiffres officiels sur cette réalité. On attend que tout cela se concrétise", commente-

t-on chez Synergie Wallonie pour l'égalité entre les femmes et les hommes.

**LE FÉMINICIDE** reste toutefois complexe à prévenir. Il découle d'un phénomène de domination que subit une femme, qu'il ne faut pas confondre avec un conflit familial. "Certains professionnels expliquent qu'il faut du temps pour détecter le phénomène de domination qui peut aller jusqu'au meurtre. Il y a vraiment une nette différence entre un conflit et de la violence intrafamiliale ou faite aux femmes. Il n'y a pas de dialogue possible dans cette dernière configuration. Ce processus est parfois invisible depuis l'extérieur, ce qui complique les choses", relate Nathalie Collignon.

R. D.W.

# 39

Le nombre total de féminicides durant l'année 2017.

## Poignardée par son partenaire

**MEISE** Jeudi dernier, un Rixensartois de 48 ans avait poignardé sa partenaire de 14 ans son aînée. Les faits se sont déroulés durant la soirée à Meise, avenue Leon Fischer. Suite à une violente dispute, l'homme poignarda sa femme avec un couteau à hauteur des poumons. Un té-

moins oculaire entendit la femme crier à l'aide et la vit s'enfuir vers l'extérieur. Elle s'écroula ensuite dans l'allée et décéda des suites de ses blessures. L'homme se rendit à l'arrivée de la police et reconnut les faits. Il passait ce mardi devant la chambre du conseil.

### “Cette violence n'est pas romantique”

**BRUXELLES** Les associations qui luttent pour la reconnaissance du terme de féminicide insistent beaucoup sur le vocabulaire employé pour ne pas banaliser les cas de meurtres de femmes pour ce qu'ils sont. “Il faut vraiment utiliser ce terme de féminicide afin de regarder la réalité en face. La société doit prendre conscience que ce n'est pas quelque chose d'isolé. Il suffit de regarder le nombre de cas. On a tendance

à trop réduire ces meurtres de femmes à des événements indépendants les uns des autres. Ce n'est pas quelque chose d'extraordinaire qui est uniquement de l'ordre du privé. Tant qu'on n'assumera pas cela, il y aura toujours un problème. Il s'agit d'un souci de violence qui peut aller jusqu'au meurtre. Ce n'est pas rien. On atteint un paroxysme. Il faut s'en rendre compte”, raconte Nathalie Collignon de Synergie Wallonie pour l'égalité entre les femmes et les hommes. Le lien entre le romantisme et cette violence, qui va jusqu'au meurtre, pose aussi

problème selon les associations. “Cela fait parti du problème du champ lexical utilisé. On a parfois tendance à définir le meurtre d'une femme par un drame passionnel ou familial. C'est une interprétation extrêmement dangereuse. Dans ce cas, on relie l'amour à la violence. On en vient même à confondre les deux. Cela peut être dévastateur pour notre société. On le voit concernant les jeunes. C'est donc fondamental de séparer ces deux choses. Au final, elles n'ont d'ailleurs rien à voir ensemble”, raconte Nathalie Collignon.

## Les autopsies à Dworp n'ont rien apporté

**BEERSELL** l'enquête n'est toujours pas terminée concernant le triple meurtre qui s'est déroulé le 28 janvier dernier à Dworp, dans la localité de Beerseel. *"Les autopsies n'ont pas clarifié qui a fait quoi. C'est la raison pour laquelle l'enquête est toujours en cours. Il n'y a pas de détails supplémentaires à donner pour le moment"*, explique le parquet de Hal-Vilvorde, chargé du dossier. On sait par contre que Rabiya Chahab, âgée de 36 ans, a été tuée avec un

objet tranchant et ses trois enfants, Ibrahim (10 ans), Sarah (8 ans) et Ahmed (6 ans), ont été asphyxiés. L'auteur des faits serait Samir Ben Abdallah, l'ex-mari de Rabiya Chahab. Selon des voisins, la femme subissait régulièrement des violences de la part de l'homme qui s'est suicidé à Molenbeek quelques heures avant la découverte des trois corps. La police avait déjà dû intervenir pour des coups et blessures, toujours selon le voisinage.

## Patricia Wuidart étranglée par son mari

**ANDENNE** Didier Beelaert a été placé sous mandat d'arrêt mardi pour le meurtre de son épouse Patricia Wuidart, née en 1963. Les faits se sont déroulés dimanche soir dans un appartement familial situé dans la rue Defnet à Andenne. Le quinquagénaire, qui reconnaît la matérialité des faits, a tué sa femme, avant d'appeler la police pour l'en avertir. Les circonstances exactes du drame n'ont pas été révélées par la juge d'instruction, mais selon l'autopsie, Patricia Wuidart est morte étranglée. Une affirma-

tion des médecins légistes qui coïncide avec les déclarations faites mardi par l'inculpé, lors de son audition. *"C'est tout ce que je suis autorisée à vous dire à ce stade de l'enquête, il s'agit en tout cas d'un malheureux dossier"*, indique-t-on au parquet de Namur. La chambre du conseil de Namur statuera vendredi sur la confirmation ou non du mandat. Bien que les faits relèvent de l'assassinat, le chef d'inculpation s'en tient actuellement à l'homicide volontaire.

L. Do.

# LE CODE PÉNAL suffisamment pourvu

▣ Le mot féminicide doit surtout servir pour le débat de société, selon l'avocat Pierre Chomé

► Le parlement de la Région bruxelloise avait adopté en 2016 une résolution concernant la reconnaissance du terme féminicide. Les parlementaires voulaient notamment demander à l'époque au gouvernement fédéral d'ériger le féminicide en infraction pénale et de reconnaître la terminologie concernant les violences à caractère sexiste perpétrées sur les corps des femmes.

Une volonté qui n'est pas partagée par tous et en particulier par l'avocat pénaliste Pierre Chomé : "Je ne sais pas si c'est une bonne idée de pousser à codifier cela au niveau pénal. Je pense même que ce n'est pas forcément opportun. Il y a déjà un arsenal judiciaire très complet en ce qui concerne les meurtres. Les peines possibles sont d'ailleurs très larges. Il y a notamment les différentes circonstances aggravantes qui peu-

vent entrer en jeu. L'échelle de sanctions est pratiquement infinie chez nous. Notre code pénal apporte donc déjà une première réponse à ce genre de situation. Cela pourrait même s'avérer contre-productif de normaliser et catégoriser le système à ce point. C'est toujours dangereux selon moi. Je rappelle que lors d'un procès, on juge un cas particulier et non une problématique de société."

Pierre Chomé redoute aussi une utilisation de la justice à des fins de communication : "Il ne faut pas utiliser la justice pour rassurer l'opinion publique. Le droit n'est pas là pour servir la communication. Ça pourrait

même pervertir notre travail. De plus, la notion n'est pas tout à fait claire pour entrer comme cela dans le code pénal."

L'AVOCAT souligne par contre l'intérêt du débat de société que soulève l'introduction du mot féminicide dans notre vocabulaire : "C'est très sain d'en parler et de mettre un mot là-dessus. Ça pourrait permettre de dégager une politique de planification claire concernant ce type de criminalité. Cela pourrait s'avérer très utile d'ailleurs. De ce point de vue, c'est évidemment une bonne nouvelle d'en parler. Il est bienvenu d'avoir des discussions concernant le féminicide et notamment lors de colloques ou à l'université par exemple. L'intérêt préventif est éminemment respectable. Il ne faut cependant pas forcément ajouter cela au code pénal."

## "Important de mettre un visage SUR LES CHIFFRES"

▣ L'identification aux victimes aide à la sensibilisation selon Nathalie Collignon

► Le blog consacré aux féminicides en Belgique répertorie les femmes tuées parce qu'elles sont femmes. Le site indique d'ailleurs les noms, les âges et les lieux des meurtres. Certaines indications sont accompagnées des photos des victimes. Un moyen de rendre hommage aux femmes ainsi que, à travers elles, aux milliers de victimes des violences machistes qui y survivent au quotidien". L'objectif est aussi de met-

tre des visages sur ces chiffres et faire prendre conscience de la problématique aux pouvoirs publics, toujours selon le blog Stop Féminicide.

**UNE VISION QUE** partage également Nathalie Collignon, de Synergie Wallonie pour l'égalité entre les femmes et les hommes. Elle souligne également l'importance pour le public de s'identifier aux victi-

mes. *"C'est plus parlant pour les gens car ils mettent vraiment un visage sur un sujet grave qui n'est pas toujours bien connu de la population. Ce comptage avec*

*les images et les noms me paraît très positif de ce point de vue."*

Ces visages et les informations sur les meurtres permettent aussi de mettre fin à certains préjugés, toujours selon Nathalie Collignon : *"On peut*

*le voir à travers cette série de portraits des femmes d'âges totalement différents. Cela permet de sortir des stéréotypes car on peut voir des victimes qui viennent de tous les milieux de la société et de régions diverses et variées également. Ça donne l'occasion de réfléchir à la problématique et de se dire que ça peut concerner tout le monde."*